

**OBJET : RESTAURANT INTER ENTREPRISE DU CAMPUS EIFFEL ORSAY : ADHÉSION**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	19
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 16 juin 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 juin 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard GLEIZE
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC

Délibération n° 2021-155

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI

Monsieur Stéphane BAZILE

a donné pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Olivier THOMAS

Commune de Marcoussis

Monsieur Richard TRINQUIER

Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Monsieur Clovis CASSAN

Commune des Ulis

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET

Commune de Saint-Aubin

**Secrétaire de séance :** Lucie SELLEM

**OBJET : RESTAURANT INTER ENTREPRISE DU CAMPUS EIFFEL ORSAY : ADHÉSION**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la constitution de l'association des utilisateurs du restaurant inter entreprise (RIE) du Campus Eiffel Orsay et l'obligation prévue au bail de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay d'être membre du groupement de locataires ayant pour objet d'assurer la gestion administrative et financière du RIE ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°4 « Finances, Ressources Humaines et Politiques Contractuelles » du 16 Juin 2021 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. DECIDE d'adhérer à l'association des utilisateurs du restaurant inter-entreprises du Campus Eiffel Orsay ;
2. APPROUVE les statuts de l'association ;
3. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation de Monsieur Pierre-Alexandre MOURET en tant qu'administrateur titulaire et Monsieur Guillaume VALOIS en tant qu'administrateur suppléant ;
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le mercredi 16 juin 2021  
Extrait conforme à l'original

  
Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (23 VOIX)

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

0 ABST. :

Délibération n° 2021-155

ID télétransmission : 091-200056232 - 2021 06 16 - 1mc 135523 - DE - 1 - 1  
Date AR Préfecture : 22 juin 2021

– Affichée / Publiée le :

**22 JUIN 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)